

DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT DE LOCHES
COMMUNE D'AZAY-SUR-INDRE



MAIRIE D'AZAY-SUR-INDRE
☎ 02 47 92 56 12

DECISION n° 20/2025
Portant reprise de concessions en état d'abandon au cimetière communal

Le Maire de la commune d'AZAY SUR INDRE,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2223-17, L. 2223-18, R. 2223-12 et R. 2223-23 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°20.05.04 en date du 27 mai 2020 modifiée en ce qu'elle donne notamment délégation à Monsieur le Maire pour toute la durée du mandat de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Considérant l'affichage aux portes du cimetière et à la mairie, de l'avis de premier constat de l'état d'abandon de concessions au cimetière communal, du 03 septembre 2021 au 24 octobre 2021 et les courriers en date du 03 septembre 2021 notifiés aux héritiers, descendants, successeurs ou personnes chargées de l'entretien connus, les informant de la première constatation de l'état d'abandon ;

Considérant les procès-verbaux de premier constat de l'état d'abandon en date du 25 octobre 2021 portant sur treize concessions du cimetière communal ;

Considérant l'affichage aux portes du cimetière et à la mairie des extraits des procès-verbaux de premier constat de l'état d'abandon du 26 octobre 2021 au 25 novembre 2021, du 11 décembre 2021 au 10 janvier 2022 et du 26 janvier 2022 au 25 février 2022 ;

Considérant que les procès-verbaux de premier constat d'abandon avec mise en demeure de rétablir les concessions en bon état d'entretien ont été notifiés le 27 octobre 2021 aux héritiers, descendants, successeurs ou personnes chargées de l'entretien connus ;

Considérant l'affichage aux portes du cimetière et à la mairie, le 26 février 2022, de l'avis concernant le dépôt à la mairie d'Azay-sur-Indre, à la Sous-Préfecture de Loches et à la Préfecture d'Indre-et-Loire, de la liste des concessions en état d'abandon et de sa tenue à la disposition du public ;

Considérant que parallèlement des plaquettes ont été apposées sur ces concessions indiquant à tout public qu'elles faisaient l'objet d'une procédure de reprise et que l'information a également été publiée dans le bulletin communal distribué dans tous les foyers de la commune et sur l'application panneau pocket disponible gratuitement ;

Considérant la période triennale prévue par l'article L. 2223-17 du Code général des collectivités territoriales (version en vigueur en 2021) laissée aux héritiers, descendants, successeurs ou personnes chargées de l'entretien pour rétablir le bon état général des concessions ;

Considérant l'affichage aux portes du cimetière et à la mairie, de l'avis de second constat de l'état d'abandon de concessions au cimetière communal du 10 mars 2025 au 15 avril 2025 et les courriers en date du 04 mars 2025 notifiés aux héritiers, descendants, successeurs ou personnes chargées de l'entretien connus, les informant de la



MAIRIE D'AZAY SUR INDRE 37310 Tél. 02 47 92 58 12 – Fax. 02 47 92 29 29
email mairie-dazay-sur-indre@wanadoo.fr

seconde constatation de l'état d'abandon ;

Considérant les procès-verbaux de second constat de l'état d'abandon (abandon persistant) en date du 16 avril 2025 portant sur douze concessions du cimetière communal ;

Considérant l'affichage aux portes du cimetière et à la mairie des extraits des procès-verbaux de second constat de l'état d'abandon du 17 avril 2025 au 17 mai 2025 ;

Considérant que les procès-verbaux de second constat d'abandon avec information concernant la reprise des concessions ont été notifiés le 19 avril 2025 aux héritiers, descendants, successeurs ou personnes chargées de l'entretien connus ;

Considérant que toutes les conditions requises en pareil cas, prévues par les lois et règlements, ont été rigoureusement respectées ;

Considérant qu'il y a lieu de prononcer la reprise de ces concessions en état d'abandon afin de garantir le bon ordre et la décence du cimetière communal ;

DECIDE

Article 1er : les concessions en état d'abandon listées ci-dessous sont reprises par la commune ;

CONCESSION				CONCESSIONNAIRE ORIGINEL			
Catégorie	N° de plan	N° de concession	Date de l'acte	Nom	Prénom	Domicile	Observations
familiale	2	16	12/09/1929	GILLET	Adrien	Le Roulet Azay-sur-Indre	
familiale	5	114	26/05/1928	BUCHET	Emile	Chamboisson Azay-sur-Indre	
familiale	16	5	14/04/1925	AGENENT	Léon	Azay-sur-Indre	
familiale	18	3	01/03/1924	GALLIEN	Louis	Azay-sur-Indre	
collective	27	24	15/06/1933	LIARD	Aimé	Azay-sur-Indre	
collective	37	44	15/03/1946	HARNOIS	Albert	Chamboisson Azay-sur-Indre	
collective	51	52	18/12/1951	DUCROCQ	Fernand	Azay-sur-Indre	
collective double	52	36 37	23/12/1940 29/12/1940	ARRAULT	Jules	Azay-sur-Indre	
familiale	67	115	01/03/1924	CORMIER	Sophie	Azay-sur-Indre	
individuelle	101	néant	01/03/1904	BOUTET	Jules	néant	
inconnu	120	57	1964	WINCKLER	inconnu	Morillon Azay-sur-Indre	Acte de notoriété du 30/08/2021
collective	177	néant	02/03/1906	BRETON	Adrien	Azay-sur-Indre	

Article 2 : un arrêté municipal prononcera leur reprise et dont la publication sera assurée conformément à la réglementation en vigueur ;

Article 3 : les terrains ainsi libérés seront mis en service pour de nouvelles concessions ;

Article 4 : Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, par voie postale (28, rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr> ;

Article 5 : La présente décision sera collée dans le registre ouvert à cet effet.
Une ampliation en sera adressée à :

- Préfecture d'Indre-et-Loire
- Les ayants droit connus.

Fait à AZAY SUR INDRE,
Le 20 mai 2025

Le Maire,
Jean-Jacques MEUNIER



Affiché le : **21 MAI 2025**